

**#MeTooInceste**

# Un producteur français ébranlé par une affaire d'inceste

Gérard Louvin est accusé d'avoir couvert les viols exercés par son mari Daniel Moyne sur son neveu, âgé entre 10 et 14 ans au moment des faits.

---

Publié: 25.01.2021, 17h42



Gerard Louvin.

Collection Christophel via AFP

Une nouvelle personnalité en France, le producteur de télévision Gérard Louvin, se retrouve mis en cause dans une affaire d'inceste, accusé par son neveu d'avoir «favorisé» des viols commis par son mari, dernier témoignage en date de récits de victimes d'inceste publiés ces dernières semaines.

Olivier A., 48 ans, a déposé plainte début janvier contre le mari de son oncle, Daniel Moyne, pour

«viol par ascendant sur mineur de 15 ans», et contre Gérard Louvin pour «complicité», a appris l'AFP auprès de son avocat.

Les faits se seraient produits dans les années 80, selon le témoignage du plaignant dans le quotidien Le Monde, racontant «avoir été victime de caresses et de masturbations», puis d'«abus plus graves», entre 10 et 14 ans, perpétrés par M. Moyne.

## **«Caresses et masturbations»**

Les avocats de MM. Louvin et Moyne ont dénoncé des «accusations mensongères» et assuré avoir la preuve qu'Olivier A. était «manipulé» et agissait pour obtenir de l'argent.

Ces nouvelles accusations interviennent dans un contexte de libération de la parole sur Twitter notamment, où des milliers de personnes ont raconté ces dernières semaines avoir été victimes d'inceste sous le mot dièse #MeTooInceste.

Ces témoignages se sont multipliés depuis la parution au début du mois du livre «La familia

grande» de Camille Kouchner, la fille du fondateur des «French doctors» Bernard Kouchner, dans lequel elle accuse son beau-père, le politologue réputé Olivier Duhamel, d'avoir abusé de son frère jumeau.

## «Plus jamais seules»

Samedi, le président français Emmanuel Macron est lui-même monté au créneau en promettant dans une vidéo aux victimes qu'elles ne seraient «plus jamais seules», et aux agresseurs qu'ils ne connaîtraient «aucun répit».

«Il nous faut entendre, recueillir les témoignages des victimes même des années, des décennies après, il nous faut les accompagner, il nous faut punir les criminels pour leurs actes passés et pour empêcher toute récidive», a déclaré Emmanuel Macron en promettant une adaptation du droit.

En France, le délai de prescription pour les crimes sexuels sur les mineurs a été allongé en 2018 à trente ans, mais certaines voix réclament leur imprescriptibilité.

AFP

Publié: 25.01.2021, 17h42



[La une](#)   [Journal numérique](#)   [Archives du journal](#)   [Impressum](#)

[CGV](#)   [Déclaration de confidentialité](#)   [Contact](#)   [Abonnements](#)

Tous les Médias de Tamedia

© 2021 Tamedia AG. All Rights Reserved